



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200699 « Grottes du Trou noir »
du 12 décembre 2023 à Sauveterre de Guyenne
Bilan d'activité 2023

Membres participants :

- Monsieur Francis WILSIUS, Président du Comité de pilotage, Elu régional sur le territoire Entre-deux-Mers
- Monsieur Daniel BARBE, Président de la Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers.
- Monsieur Christophe MOTHES, FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Gironde).
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Madame Célia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Fabrice GREZE, administrateur du CEN Nouvelle-Aquitaine
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;
- Office Français de la Biodiversité ;
- Madame Manon LAINE, Animatrice du site Natura 2000 FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt » ;
- Groupe chiroptère d'Aquitaine ;
- Chambre d'agriculture de la Gironde, Animateur du PAEC Grottes du Trou Noir.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 12 décembre en présentiel dans la salle du conseil syndical de la Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers, sous la présidence de Monsieur Francis WILSIUS, élu régional du territoire Entre deux Mers.

Monsieur WILSIUS adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la Communauté de communes, rappelle le contexte de l'animation (la loi 3DS du 21/02/2022 a confié le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023) et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La présentation sera téléchargeable sur la page internet dédiée au site : <https://www.grottes-trou-noir.fr>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des grottes du Trou noir qui couvre 178,8 ha sur les communes de Saint-Martin-du-Puy et Saint-Martin-De-Lerm et permet la conservation de cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Bilan d'animation 2023**

- Animation du site internet. Alimentation en actualité de la page internet dédiée au site : <https://grottes-trou-noir.fr/>.

En 2023, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle politique agricole commune et du transfert de compétence Natura 2000 de l'Etat vers la Région.

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.

En 2023, ce sont 4 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 4 personnes ou structures contactées, aucune ne s'est dit favorable à l'élaboration d'un diagnostic de propriété.

Les conditions ambiantes actuelles (inflation, sentiment d'abandon, crise viticole...) ne facilitent pas l'engagement dans une démarche volontaire de contractualisation.

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité.

En 2023, deux exploitations agricoles auraient pu prétendre à ces aides, mais l'une d'entre elles a laissé passer la date de déclaration PAC et pour la seconde, ce sont les règles de financement du dispositif de lutte biologique en vigne qui n'est plus pris en charge, malgré des apports bénéfiques pour les chauves-souris.

Le représentant de la FNSEA souligne que si les déclenchements des traitements insecticides respectent la réglementation en matière d'indicateurs de déclenchement et de doses, il est possible d'aboutir, à certaines périodes, à des baisses significatives d'emploi des produits chimiques.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique.

Sur 2023, aucune nouvelle proposition ne s'est concrétisée.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)	Statut
<u>Acteur socio-économique 1</u>	2013-2018	-	-	Activité spéléologique	-	A renouveler
<u>Acteur socio-économique 2</u>	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-	A renouveler
<u>Acteur socio-économique 3</u>	2017-2022	Saint Martin du Puy	Formations herbeuses Formations boisées	Activités viticoles	5,87 ha	A renouveler

- Déploiement de mesures hors contrat. Deux projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de faune souterraine, déployée par la SEPANSO et sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels animée par le Conservatoire d'espaces naturels.

Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2023.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire.

Aucun programme développé par les collectivités n'a été suivi par l'animateur en 2023.

- Evaluation des incidences. Il s'agit de la partie réglementaire de Natura 2000, soit au travers de la réglementation propre, soit au titre d'autres réglementations.

Aucun projet n'a été soumis à ce régime en 2023 (détail dans le tableau ci-dessous).

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Déclaration	Retournement de prairies	7 ha	4%	Favorable assorti d'actions correctives
Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	-	-	Favorable

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. Cependant, le suivi du site est entrepris depuis de nombreuses années.

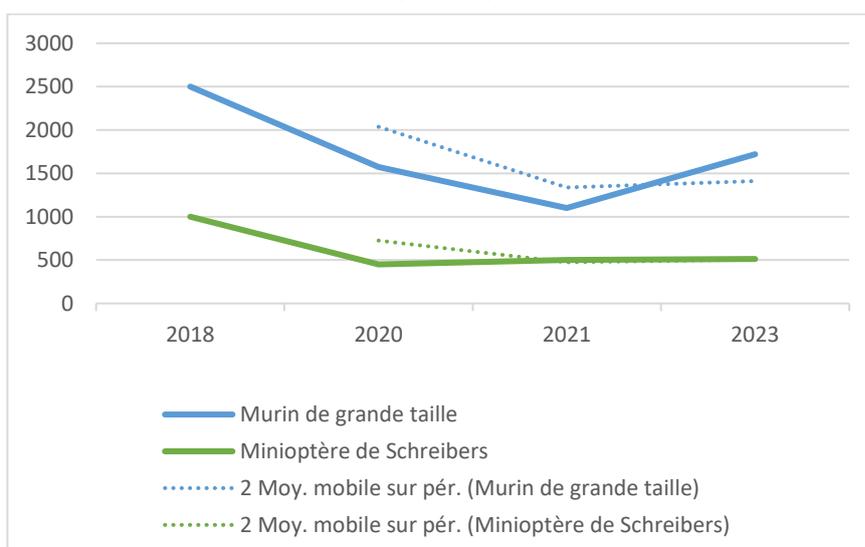


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin et minioptère de Schreibers sur le site

Le site présente une spécificité (trois possibilités de sortie des chauves-souris) qui rend difficile le suivi. En 2023, le CEN et le GCA ont testé un nouveau dispositif de suivi par infrarouge. Ce protocole semble donner des résultats intéressants et prometteurs.

D'un point de vue plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire de répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris). Cette colonie reste cependant l'une des plus importantes d'Aquitaine. La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement

L'érosion observée des populations de chauves-souris à l'échelle nationale.

- Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau III : Tendance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Une dizaine toute l'année	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Une dizaine en hiver	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	4 500 en été	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales et de la compression des populations en marge de l'aire de répartition
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

- Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau IV : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 – Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	25%	Périmètre de protection installé mais dégradé ; 1 des 2 entrées sécurisées
	OO12 - Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	0%	Pas d'action en cours sur les territoires de chasse
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	33%	Suivi de la colonie en été seulement
	OO22 - Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	100%	Suivi réalisé sur une année ; nécessité de renouveler l'expérience
	OO23 - Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	0%	Pas de cartographie évolutive des habitats
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	0%	Pas de cartographie des habitats
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO31 - Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine	0%	Pas d'action développée sur le sujet

ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs

OO43 - Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du Document d'Objectifs du site FR7200692 "Réseau hydrographique du Dropt"

50%

Participation au COPIL du site, mais lacune du DOCOB en matière de prise en compte des chauves-souris

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Gestion administrative et financière du site
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Poursuite des suivis écologiques
- Initiation d'une démarche de cartographie des habitats naturels du site
- Faire vivre les outils de communication

Les membres du COPIL demandent qu'une information sur les chauves-souris puisse être réfléchi en lien avec le magazine de la communauté de communes.

- **Relevé de décisions.**

- Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 :

En l'absence de collectivité volontaire pour reprendre l'animation du site jusque-là, la Région assure actuellement le rôle de structure porteuse de l'animation du site (animation réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels via un marché public avec l'Etat puis la Région). Conformément au Code de l'Environnement, une consultation des collectivités doit être organisée tous les trois ans pour savoir si une ou plusieurs collectivités seraient intéressées pour reprendre le portage de l'animation du site ainsi que la Présidence du Comité de pilotage. Une consultation a été lancée le 05/12/2023 par mail. Aucune collectivité ne s'est manifestée dans ce cadre.

Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et M. Francis WILSIUS demeure Président du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.

- Le bilan d'animation 2023 est validé.
- Le prévisionnel 2024 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,

F. WILSIUS